

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI  
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 21 novembre 2022, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Madame la conseillère Mélanie Gobeille District 1 (accompagnée de Malika Martin)

Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2 (accompagné de Gabrielle Turgeon)

Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3 (accompagnée de Alexandre Loiselle)

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4 (accompagné de Malia Bédard)

Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5 (accompagné de Maxence Giguère)

Madame la conseillère Amélie Fournier District 6 (accompagnée de Evelyn Csizmard-Lenard)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard (accompagnée de Emma Meloche).

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste.

*Madame la mairesse présente les 7 élèves de l'école Curé-A.-Petit qui participent à la toute première séance de conseil municipal jeunesse. Chaque élève est jumelé à un membre du conseil afin de vivre l'expérience d'un conseil municipal et ils auront un droit de parole afin de participer à la lecture de préambules de certaines résolutions en vue de leur adoption par les membres du conseil.*

**543-11-2022**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé de Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h33.

Adoptée à l'unanimité.

**544-11-2022**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé de Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2022
- 5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 5.1 Adoption du calendrier 2023 des séances ordinaires du conseil municipal
- 5.2 Demande de financement pour un projet de location de jeux de société
- 5.3 Demande de financement pour la visite du site d'enfouissement du rang St-Joseph
- 6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 6.1 **Direction générale**
- 6.1.1 Octroi de contrat pour les licences Microsoft 2023
- 6.1.2 Octroi de contrat pour les services informatiques 2023 - licences et support
- 6.2 **Finances et trésorerie**
- 6.2.1 Aide financière additionnelle – Corporation d'initiative industrielle de Cowansville
- 6.2.2 Autorisation de signature d'un cautionnement - Corporation d'Initiative Industrielle de Cowansville (CIIC)
- 6.2.3 Approbation du budget 2023 - RIGMRBM
- 6.2.4 Programmation des travaux révisée TECQ
- 6.3 **Greffe et affaires juridiques**
- 6.3.1 Renouvellement du contrat avec la Société Protectrice des Animaux des Cantons pour l'année 2023
- 7. **RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Avis de motion – Règlement numéro 1841-38-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser les habitations jumelées et en rangées dans le secteur des rues Albert-Millaire, Pauline-Julien, Gilles-Pelletier, de modifier les dispositions sur l'abattage et d'encadrer les lampadaires domestiques
- 7.2 Adoption du premier projet de Règlement numéro 1841-38-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser les habitations jumelées et en rangée dans le secteur des rues Albert-Millaire, Pauline-Julien, Gilles-Pelletier, de modifier les dispositions sur l'abattage et d'encadrer les lampadaires domestiques
- 8. **AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Demande de dérogation mineure 2022-146 / 222 rue McClure
- 8.3 Demande de dérogation mineure 2022-143 / 175 rue de Toronto
- 8.4 Demande d'approbation de PIIA 2022-145 / 410 rue du Sud
- 8.5 Demande d'approbation de PIIA 2022-142 / 367 rue Paul-Hébert
- 8.6 Contribution relative à une cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - lot projeté 6 520 902 - rue Principale
- 9. **INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Approbation du compte-rendu de la rencontre du Comité de la sécurité publique du 14 septembre 2022
- 9.2 Adjudication d'un contrat pour la fourniture de sel de déglçage (Chlorure de sodium) Saison 2022-2023
- 9.3 Adjudication d'un contrat pour la construction d'un pavillon de location au Centre de la nature
- 9.4 Modification de contrat - Achat de chlore gazeux (appel d'offres CHI-20222024
- 9.5 Autorisation de signature - Servitude d'utilité publique en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec sur une partie des lots 5 164 893 et 5 164 894 appartenant à la Ville de Cowansville
- 9.6 Autorisation de dépense – Travaux de réfection au centre aquatique
- 10. **LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Aide financière - Comité vert de Cowansville
- 10.2 Vente d'une cage de frappeurs de baseball
- 11. **SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**

**12. RESSOURCES HUMAINES**

12.1 Avancement d'échelon poste cadre - Chef de division aux infrastructures - Service des infrastructures et des immobilisations

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

13.1 Autorisation de signature – Servitude de droit de passage, d'opération et d'entretien – d'une partie des lots 6 499 641, 6 499 342, 6 420 298, 6 232 395 et 4 929 101 du cadastre du Québec

14 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**545-11-2022**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2022**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er novembre 2022, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

**AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**546-11-2022**

**Adoption du calendrier 2023 des séances ordinaires du conseil municipal**

Considérant que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune, et ce, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'adopter, en conformité avec le Règlement numéro 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal, le calendrier 2023 des séances ordinaires du conseil municipal suivant :

Lundi le 16	<b>Janvier</b>
Mardi le 7 Lundi le 20	<b>Février</b>
Mardi le 7 Lundi le 20	<b>Mars</b>
Mardi le 4 Lundi le 17	<b>Avril</b>
Mardi le 2 Lundi le 15	<b>Mai</b>
Mardi le 6 Lundi le 19	<b>Juin</b>

Mardi le 4	<b>Juillet</b>
Mardi le 1 <sup>er</sup>	<b>Août</b>
Mardi le 5 Lundi le 18	<b>Septembre</b>
Mardi le 3 Lundi le 16	<b>Octobre</b>
Mardi le 7 Lundi le 20	<b>Novembre</b>
Mardi le 5 Lundi le 18	<b>Décembre</b>

Que la greffière de la Ville donne avis public du contenu de ce calendrier qui sera également publié sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

**547-11-2022**

**Demande de financement pour un projet de location de jeux de société**

Considérant la participation de la classe 562-652 de l'école Curé-A-Petit à l'activité conseil d'un jour;

Considérant que cette activité a été choisie et votée par les élèves de la classe;

Considérant que cette activité permettra aux élèves d'avoir accès à un plus grand nombre de jeux de société pour leur nouvelle entreprise de location de jeux dans le cadre du projet oser entreprendre;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 300 \$ pour l'achat de jeux de société pour aider au démarrage de l'entreprise des élèves de la classe 562-652 de l'école Curé-A-Petit pour l'année 2022-23.

Adoptée à l'unanimité

**548-11-2022**

**Demande de financement pour la visite du site d'enfouissement du rang St-Joseph**

Considérant la participation de la classe 562-652 de l'école Curé-A-Petit à l'activité conseil d'un jour;

Considérant que cette activité a été choisie et votée par les élèves de la classe;

Considérant que cette activité permettra aux élèves d'être sensibilisés à la question de la gestion des déchets;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 200 \$ pour payer le transport en autobus de la classe 562-652 de l'école Curé-A-Petit au site d'enfouissement du rang St-Joseph à Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Direction générale**

**549-11-2022**

#### **Octroi de contrat pour les licences Microsoft 2023**

Considérant la nécessité de renouveler les licences des logiciels Microsoft pour 2023;

Considérant la soumission reçue de la firme Sherweb;

Considérant que le *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* de la Ville de Cowansville permet de conclure un contrat de gré à gré pour les contrats de services informatiques (licences et support);

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accepter la soumission de Sherweb au montant total de 45 619,50 \$ taxes incluses couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

De réserver les deniers requis aux fins de cette dépense au budget d'opération 2023 (poste budgétaire 02-135-00-452) et ajuster selon les quantités réelles utilisées.

Adoptée à l'unanimité

**550-11-2022**

#### **Octroi de contrat pour les services informatiques 2023 - licences et support**

Considérant la nécessité d'obtenir les services d'une firme externe pour la fourniture de licences de certains logiciels et pour assurer le support aux usagers et la gestion de la sauvegarde des données et de la protection du réseau et des courriels;

Considérant qu'afin d'assurer la stabilité et la sécurité des systèmes informatiques il est préférable qu'une seule firme externe ait accès aux serveurs informatiques et à ses paramètres;

Considérant que Girafe Conseils T.I est une firme de Cowansville offrant le service demandé avec un délai rapide d'intervention par la proximité de sa place d'affaires;

Considérant la soumission GL001805 datée du 23 septembre 2022 et la soumission GL001806 datée du 10 novembre 2022 de Girafe Conseils;

Considérant que le *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* de la Ville de Cowansville permet de conclure un contrat de gré à gré pour les contrats de services informatiques (licences et support);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accepter les soumissions GL001805 et GL001806 de Girafe Conseils T.I. au montant total de 91 296,84 \$ taxes incluses couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de service avec Girafe Conseils T.I., le tout, suivant le projet de contrat déposé au soutien de la présente résolution.

De réserver les deniers requis aux fins de cette dépense au budget d'opération 2023 (poste budgétaire 02-135-00-452) et ajuster selon les quantités réelles utilisées.

Adoptée à l'unanimité

### **Finances et trésorerie**

**551-11-2022**

#### **Aide financière additionnelle – Corporation d'initiative industrielle de Cowansville**

Considérant qu'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C- 47.1), une municipalité a compétence en matière de développement économique local;

Considérant la création de l'organisme Corporation d'initiative industrielle de Cowansville, organisme à but non lucratif dont le principal objet est de promouvoir le développement commercial et industriel de la Ville de Cowansville, de gérer les actifs acquis à titre d'outils de développement économique, en partenariat avec les intervenants publics et privés du milieu cowansvillois;

Considérant qu'une municipalité peut, à l'égard des matières prévues à l'article 4 de la Loi, dont le développement économique local, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

Considérant que la Corporation d'initiative industrielle de Cowansville a fait une demande à la Ville pour une aide financière additionnelle à être versée en 2022 afin de combler certains besoins;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De verser à la Corporation d'initiative industrielle de Cowansville pour l'année 2022 une aide financière additionnelle de 25 000 \$ pour lui permettre d'exercer ses activités sur le territoire de la Ville de Cowansville au cours des prochains mois et plus particulièrement à titre de gestionnaire d'un incubateur industriel localisé au 800, rue du Sud.

Adoptée à l'unanimité

**552-11-2022**

#### **Autorisation de signature d'un cautionnement - Corporation d'Initiative Industrielle de Cowansville (CIIC)**

Considérant que la Corporation d'Initiative Industrielle de Cowansville (CIIC) désire obtenir une marge de crédit d'une institution financière d'un montant de 25 000 \$ afin d'assurer les liquidités pour couvrir leur engagement, et ce, en tout temps;

Considérant que l'institution financière de la corporation exige que la Ville se rende caution de cette obligation;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De se porter caution en faveur de la Corporation d'Initiative Industrielle de Cowansville (CIIC) d'une marge de crédit montant maximal de 25 000 \$ sans aucune date d'échéance.

D'autoriser la mairesse et la trésorière à signer la convention de cautionnement à intervenir.

Adoptée à l'unanimité

**553-11-2022**

**Approbation du budget 2023 - RIGMRBM**

Considérant les prévisions budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 déposées par la RIGMRBM;

Considérant que la Ville de Cowansville doit, conformément à l'alinéa 3 de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), approuver le budget de la RIGMRBM;

Considérant que ce budget prévoit des revenus totalisant 5 667 692 \$, des dépenses de fonctionnement et autres activités totalisant 3 370 939 \$, des affectations totalisant 529 286 \$, et l'utilisation d'un financement à long terme de 506 897 \$ ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver, tel que présenté et adopté par la RIGMRBM le 18 octobre 2022, le budget 2023 de la RIGMRBM, tel que déposé à la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

**554-11-2022**

**Programmation des travaux révisée TECQ**

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Ville.

De s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux

réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

D'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 soumise au soutien des présentes et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée à la Ville dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

De confirmer, pour le projet de mise à niveau des équipements de la station d'épuration et installation d'un bâtiment de traitement UV situé sur le territoire de la Ville de Cowansville, que le coût porté à la programmation est limité à la part des coûts dont la charge revient à la Ville en vertu de l'entente intermunicipale Cowansville-East Farnham-Brigham régissant la gestion du système commun de traitement des eaux usées et exclut la part assumée par East Farnham et Brigham.

De s'engager à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui est imposé à la Ville pour l'ensemble des cinq années du programme.

De s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

D'attester par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 soumise au soutien des présentes comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité

### **Grefe et affaires juridiques**

**555-11-2022**

### **Renouvellement du contrat avec la Société Protectrice des Animaux des Cantons pour l'année 2023**

Considérant que la Ville de Cowansville est présentement desservie par la Société Protectrice des Animaux (SPA) des Cantons pour la gestion animalière sur son territoire;

Considérant l'entente concernant le contrôle des animaux et de contrôleur animalier entre la Ville et la SPA des Cantons actuellement en vigueur suivant la résolution numéro 613-12-2021;

Considérant que la Ville de Cowansville a autorisé, par l'adoption de la résolution 184-04-2022, la signature d'un addenda pour la gestion des chiens dangereux qui n'était pas prévu au contrat initial;

Considérant que l'article 14 de l'entente prévoit la possibilité de renouveler pour une période d'une année supplémentaire aux mêmes termes et conditions en ajoutant une indexation de 2,5 % sur le montant de la contrepartie annuelle;

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite renouveler le contrat pour une année additionnelle;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin



Et résolu :

D'autoriser le renouvellement du contrat pour l'année 2023 avec la SPA des Cantons aux termes et conditions prévus à l'entente actuellement en vigueur, et ce, pour un montant total de 77 167,25 \$ pour le contrat initial, et pour un montant maximal de 6 150,00 \$ pour l'addenda au contrat (aucunes taxes applicables).

Le contrat sera d'une durée d'un (1) an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

De puiser les deniers requis aux fins de la présente dépense à même le budget d'opération et de réserver la somme nécessaire dans les prévisions budgétaires 2023.

De transmettre une copie de la présente résolution à la SPA des cantons dans les délais requis par l'entente actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

## RÉGLEMENTATION

556-11-2022

**Avis de motion – Règlement numéro 1841-38-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser les habitations jumelées et en rangées dans le secteur des rues Albert-Millaire, Pauline-Julien, Gilles-Pelletier, de modifier les dispositions sur l'abattage et d'encadrer les lampadaires domestiques**

Madame la conseillère Mélanie Gobeille, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1841-38-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser les habitations jumelées et en rangée dans le secteur des rues Albert-Millaire, Pauline-Julien, Gilles-Pelletier, et de modifier les dispositions sur l'abattage puis d'encadrer les lampadaires domestiques.*

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans le secteur des rues Albert-Millaire, Pauline-Julien et Gilles-Pelletier, les habitations en rangées, d'agrandir la zone Raa-14 pour les habitations jumelées et de diminuer la zone Ra-37 pour les habitations unifamiliales isolées. Il a également pour objet d'interdire la coupe d'arbre sur toute partie d'un terrain et d'encadrer les lampadaires domestiques lorsqu'il n'existe aucun réseau public d'éclairage.

Madame la conseillère Mélanie Gobeille dépose le projet de *Règlement numéro 1841-38-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser les habitations jumelées et en rangée dans le secteur des rues Albert-Millaire, Pauline-Julien, Gilles-Pelletier, de modifier les dispositions sur l'abattage et d'encadrer les lampadaires domestiques.*

557-11-2022

**Adoption du premier projet de Règlement numéro 1841-38-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser les habitations jumelées et en rangée dans le secteur des rues Albert-Millaire, Pauline-Julien, Gilles-Pelletier, de modifier les dispositions sur l'abattage et d'encadrer les lampadaires domestiques**

Considérant que la Ville de Cowansville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Ville désire modifier la densité résidentielle du secteur des rues Pauline-Julien, Gilles-Pelletier et Albert-Millaire, dans le prolongement de la rue Joliette;

Considérant que la Ville désire interdire la coupe d'arbre sur toute partie d'un terrain;

Considérant que la Ville désire encadrer les lampadaires domestiques lorsque la Ville ne prévoit pas de réseau public d'éclairage;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 21 novembre 2022 sous la résolution numéro 556-11-2022;

Considérant que ce projet de règlement est assujéti à une assemblée publique de consultation, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qu'un avis public sera publié à cet effet;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1841-38-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser les habitations jumelées et en rangée dans le secteur des rues Albert-Millaire, Pauline-Julien, Gilles-Pelletier, de modifier les dispositions sur l'abattage puis d'encadrer les lampadaires domestiques.

De procéder à une assemblée publique de consultation annoncée préalablement par un avis public, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée à l'unanimité

## **AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**

**558-11-2022**

### **Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme**

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 octobre 2022;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 6 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité

**559-11-2022**

### **Demande de dérogation mineure 2022-146 / 222 rue McClure**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 3 novembre 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de dérogation mineure 2022-146 / 222 rue McClure » datés du 3 novembre 2022 et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 9 novembre 2022 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2022-146 relative à la propriété sise au 222 rue McClure, lot 3 358 217 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la marge de recul avant minimale soit de 5,50 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit 6 mètres minimum.

Adoptée à l'unanimité

**560-11-2022**

**Demande de dérogation mineure 2022-143 / 175 rue de Toronto**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 3 novembre 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de dérogation mineure 2022-143 / 175 rue de Toronto » datés du 3 novembre 2022 et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 9 novembre 2022 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2022-143 relative à la propriété sise au 175 rue de Toronto, lots 6 490 555 à 6 490 561 du cadastre du Québec, de manière à permettre que la distance minimale entre les cases de stationnement et une fenêtre au rez-de-chaussée soit de 2,30 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit 3,0 mètres minimum.

Adoptée à l'unanimité

**561-11-2022**

**Demande d'approbation de PIIA 2022-145 / 410 rue du Sud**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous conditions, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 3 novembre 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2022-145 / 410 rue du Sud », datés du 3 novembre 2022, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver, sous conditions, la demande de PIIA 2022-145 relative à la propriété sise au 410 rue du Sud, lot 3 356 734 du cadastre du Québec, de manière à permettre l'installation de 2 nouvelles enseignes, soit une

enseigne directionnelle à plat sur le bâtiment et une enseigne sur une base existante.

CONDITIONS :

1. Ajout de moulure blanche au contour de l'enseigne sur mur comme finition de qualité.
2. Utilisation de composite d'aluminium (KomALU ou autre marque) comme matériau de l'enseigne sur mur contrairement à du polypropylène corrugué (Coroplast) proposé.
3. Ajout d'un élément décoratif au-dessus de la structure horizontale de l'enseigne sur muret afin d'harmoniser le style avec le bâtiment.
4. Peindre ou teindre la structure existante de l'enseigne sur muret, poteau, colonne et boîtier muret paysager, de couleur Vert Olive (similaire à l'un des logos et de la porte d'entrée).

Adoptée à l'unanimité

**562-11-2022**

**Demande d'approbation de PIIA 2022-142 / 367 rue Paul-Hébert**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 3 novembre 2022;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2022-142 / 367 rue Paul-Hébert », datés du 3 novembre 2022, et soumis au soutien des présentes;

Considérant une même couleur identique de toutes les ouvertures (portes & fenêtres), et ce, pour toutes les façades du bâtiment;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2022-142 relative à la propriété sise au 367 rue Paul-Hébert, lot 6 486 337 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une habitation unifamiliale de 1 étage avec garage intégré, conformément aux plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

**563-11-2022**

**Contribution relative à une cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels - lot projeté 6 520 902 - rue Principale**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, ch. A-19.1), la Ville peut exiger une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels lors d'une demande de permis de lotissement visant la création d'un terrain ou plus;

Considérant qu'en vertu du règlement de lotissement en vigueur, la contribution aux fins de parcs s'élève à 10% de la valeur ou de la superficie du site visé par l'opération cadastrale;

Considérant que la Ville peut exiger une contribution en terrain, en argent ou une combinaison des deux;

Considérant le plan projet de lotissement préparé par Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre, plan daté du 25 mai 2022, sous le numéro 5230 de ses minutes;

Considérant que la demande de lotissement vise la création d'un terrain à construire, et que ce dernier a été évalué afin de déterminer le montant pour fins de parcs;

Considérant qu'il est recommandé une contribution pour fins de parcs en argent, soit 13 000 \$, qui correspond à 10 % de la valeur marchande des lots identifiés;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'exiger une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de 13 000 \$ en argent, préalablement à l'autorisation de délivrance du permis de lotissement pour le lot projeté numéro 6 520 902 du cadastre du Québec, conformément au plan projet de lotissement préparé par Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre, plan daté du 25 mai 2022, sous le numéro 5230 de ses minutes, le tout conformément aux dispositions du Règlement de lotissement 1842.

D'autoriser la trésorière à déposer le montant de la contribution dans le fond dédié aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité

## **INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**

**564-11-2022**

### **Approbation du compte-rendu de la rencontre du Comité de la sécurité publique du 14 septembre 2022**

Considérant le compte-rendu de la rencontre du Comité de la sécurité publique tenue le 14 septembre 2022;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver le compte rendu-de la rencontre du Comité de la sécurité publique tenue le 14 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

**565-11-2022**

### **Adjudication d'un contrat pour la fourniture de sel de déglçage (Chlorure de sodium) Saison 2022-2023**

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de sel de déglçage (Chlorure de sodium) Saison 2022-2023 (appel d'offres no 18-INF-P-22), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Montant total du contrat – Coût réel (excluant les taxes)</u>	<u>Montant total incluant les coûts du transport assumés par la ville de Cowansville (excluant les taxes)</u>
Compass Minerals Canada Corp.	114 100,00 \$	143 402,00 \$
Sel Warwick Inc.	114 800,00 \$	158 792,20 \$

Considérant qu'après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres, et ce, malgré que Sel Warwick Inc. avait omis d'indiquer le coût de transport selon la charte;

Considérant que le devis prévoit que la ville tiendra compte du coût du transport pour l'adjudication du contrat et que le prix des matériaux combinés à la distance de transport établira le prix final pour fin de classement des soumissions;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la fourniture de sel de déglçage (Chlorure de sodium) Saison 2022-2023 (appel d'offres no 18-INF-P-22) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Compass Minerals Canada Corp., pour un montant total de 114 100,00 \$ excluant les taxes, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres.

De puiser les deniers requis aux fins de la dépense à même le fonds d'administration générale selon les quantités réellement utilisées et que ceux-ci soient prévus et réservés au budget d'opération de chacune des années 2022 et 2023.

Adoptée à l'unanimité

566-11-2022

**Adjudication d'un contrat pour la construction d'un pavillon de location au Centre de la nature**

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour la construction d'un pavillon de location au Centre de la nature (appel d'offres no 19-INF-P-22), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que cinq (5) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix total (taxes incluses)</u>
Comco Entrepreneurs en bâtiment	906 428,41 \$

Athena Construction	<b>924 370,26 \$</b>
Rénovation Alexandre Léveillé inc.	<b>1 046 168,78 \$</b>
J.P. Brodeur Construction inc.	<b>1 050 641,77 \$</b>
Construction GCP inc.	<b>1 146 918,85 \$</b>

Considérant qu'après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour la construction d'un pavillon de location au Centre de la nature (appel d'offres no 19-INF-P-22) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Comco Entrepreneurs en bâtiment, pour un montant total de 906 428,41 \$, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres.

De puiser les derniers requis aux fins de ce contrat au règlement d'emprunt 1884 et de fixer le terme de remboursement de cet emprunt à 15 ans. En cas d'insuffisance de fonds dans le présent règlement d'emprunt, une appropriation maximale de 70 000 \$ du surplus non affecté est autorisée aux paiements de la présente dépense.

Adoptée à l'unanimité

**567-11-2022**

**Modification de contrat - Achat de chlore gazeux (appel d'offres CHI-20222024**

Considérant la résolution 328-06-2021 autorisant le Service des infrastructures et des immobilisations a participé au Regroupement UMQ - Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux potables et usées;

Considérant que la Ville de Cowansville a octroyé un contrat pour l'achat de chlore gazeux pour l'année 2022;

Considérant que le chlore gazeux est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'usine de filtration;

Considérant que l'achat a été fait sur une estimation basée sur les années antérieures;

Considérant les pluies inhabituelles que nous avons eues cette année;

Considérant le *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* de la Ville de Cowansville ;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser la modification du contrat octroyé par la résolution numéro 328-06-2021 pour l'achat de Chlore gazeux à Brenntag Canada pour un montant additionnel de 18 166,05 \$ taxes incluses au contrat initial, et élevant ce dernier à un montant total de 54 464,30 \$.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

**568-11-2022**

**Autorisation de signature - Servitude d'utilité publique en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec sur une partie des lots 5 164 893 et 5 164 894 appartenant à la Ville de Cowansville**

Considérant que le protocole d'entente pour les phases 3; 4.1; 4.2; 5 et 6 du développement domiciliaire Hauteurs de Sweetsburg par le promoteur Groupe Forem Inc a été autorisé lors de la séance du conseil municipal de la Ville de Cowansville le 20 septembre 2021 par la résolution numéro 484-09-2021;

Considérant qu'une servitude d'utilité publique en faveur des compagnies d'utilités publiques (Bell et Hydro-Québec) doit être autorisée sur les lots 5 164 893 et 5 164 894 du Cadastre du Québec appartenant à la Ville de Cowansville pour l'installation, l'opération et l'entretien des nouveaux réseaux;

Considérant que cette servitude devra être finalisée avant que l'installation des nouveaux réseaux débute;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude d'utilité publique notamment sur les lots 5 164 893 et 5 164 894 du Cadastre du Québec, ainsi que les documents requis afin de finaliser le dossier des servitudes (projet I34126/CWVLPQ20/730/HF961), le tout tel que montré sur la description technique préparée par M. Daniel Gélinas, arpenteur-géomètre, préparée le 20 septembre 2022, sous la minute 5391, dossier 70043, copie de ladite description a été soumise au soutien de la présente résolution.

Que les honoraires professionnels soient assumés par le promoteur Groupe Forem Inc.

Adoptée à l'unanimité

**569-11-2022**

**Autorisation de dépense – Travaux de réfection au centre aquatique**

Considérant que des travaux visant le renforcement de murs et des colonnes au centre aquatique ont été jugés nécessaires et prioritaires ;

Considérant que la Ville de Cowansville a octroyé un premier contrat en mode gré à gré à Haman Construction Ltée pour un montant de 24 013,39 \$ en vue de réaliser lesdits travaux;

Considérant que le mur de béton qui devait être réparé s'est détaché du bâtiment et qu'une directive de changement a été émise par l'ingénieur;

Considérant que des travaux supplémentaires, imprévus et urgents sont nécessaires pour la sécurité des usagers;



Considérant que le service des infrastructures et des immobilisations estime le coût total des travaux à 68 995\$ taxes incluses;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Et résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant maximal de 68 995 \$ taxes incluses pour effectuer la réfection du centre aquatique visant le renforcement des murs et des colonnes. Que les deniers requis pour l'octroi des différents contrats pour la réfection du centre aquatique soient puisés au fonds d'administration.

Adoptée à l'unanimité

## **LOISIRS ET CULTURE**

**570-11-2022**

### **Aide financière - Comité vert de Cowansville**

Considérant que le Comité vert de Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le Comité vert de Cowansville a pour mission de mettre en place des actions concrètes visant à diminuer l'empreinte carbone de notre ville et à protéger notre environnement;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par le Comité vert de Cowansville au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'accorder une aide financière de 2 000 \$ pour l'année 2022 au Comité vert de Cowansville en soutien aux opérations.

Adoptée à l'unanimité

**571-11-2022**

### **Vente d'une cage de frappeurs de baseball**

Considérant que l'école secondaire Massey-Vanier a besoin d'une cage de frappeurs pour leur terrain de baseball;

Considérant qu'il s'agit d'un besoin depuis plus de 10 ans;

Considérant que leurs terrains de baseball sont très utilisés par leurs équipes scolaires et parascolaires;

Considérant que la Ville possède une cage de frappeur non utilisée au parc Wellington;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser la vente d'une cage de frappeur pour un montant de 1000 \$ taxes incluses, à la Commission Scolaire Eastern Townships, le tout, tel que vu, sans aucune garantie légale ni aucune garantie de qualité.

D'assumer les frais de démantèlement et de livraison.

Adoptée à l'unanimité

## **SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**

### **RESSOURCES HUMAINES**

**572-11-2022**

#### **Avancement d'échelon poste cadre - Chef de division aux infrastructures - Service des infrastructures et des immobilisations**

Considérant la nécessité d'assurer une saine gestion de la planification et du respect des échéanciers des travaux, des normes de la santé et de la sécurité, des ressources financières et des ressources humaines pour l'ensemble du service;

Considérant que Mme Jade Lagacé est à l'emploi de la Ville depuis le 5 octobre 2015 et qu'elle possède les qualifications et compétences pour combler les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De procéder à l'avancement d'échelon de Mme Jade Lagacé en date du 21 novembre 2022, passant de 1 à 4 selon la classe salariale 4 du poste cadre – Chef de division aux infrastructures.

Adoptée à l'unanimité

## **AFFAIRES NOUVELLES**

**573-11-2022**

#### **Autorisation de signature – Servitude de droit de passage, d'opération et d'entretien – d'une partie des lots 6 499 341, 6 499 342, 6 420 298, 6 232 395 et 4 929 101 du cadastre du Québec**

Considérant que la création d'une servitude de passage est nécessaire lorsque des infrastructures sont installées sur une propriété privée;

Considérant que sur une partie des lots portant les numéros 6 499 341, 6 499 342, 6 420 298, 6 232 395 et 4 929 101 du cadastre du Québec un réseau de distribution d'électricité et de télécommunication sera implanté sur de terrain appartenant à la Ville de Cowansville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude de passage, d'opération et d'entretien sur une partie des lots portant les numéros 6 499 341, 6 499 342, 6 420 298, 6 232 395 et 4 929 101 du cadastre du Québec.

D'assumer tous les honoraires professionnels nécessaires à l'accomplissement de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Procès-verbal de l'assemblée régulière de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est (RARCE) du 4 octobre 2022;
- Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi du 18 octobre 2022;
- Résultat du financement par émission d'obligations du 31 octobre 2022 adjudgé par délégation de pouvoir;
- Suivi budgétaire – Revenus et dépenses au 20 septembre 2022.

#### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Une deuxième période de questions est tenue. Des citoyens questionnent les membres du conseil.**

*Madame la mairesse félicite les élèves qui ont participé à cette première séance de conseil municipal jeunesse et remercie Mme Catherine Larouche, enseignante à l'école Curé-A.-Petit pour l'organisation.*

574-11-2022

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Mélanie Gobeille

Appuyé de Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h17.

Adoptée à l'unanimité.

---

Sylvie Beauregard, mairesse

---

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.